









Site Natura 2000 « Côte Bleue Marine » FR9301999



Comité de Pilotage : Réunion du 12 février 2021 en visioconférence

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU COPIL

MEMBRES PRESENTS (31 ORGANISMES, 41 PERSONNES):

ORGANISME	NOM	FONCTION	
Services de l'Etat et ses établissements			
Sous-Préfecture d'Istres	Jérémy ROUBENNE	Chef du bureau de l'Economie, de l'Emploi et de l'Environnement Co-Président du COPIL	
	Christiane MARZIALE	Secrétaire du Sous-Préfet,	
Préfecture Maritime de la Méditerranée	André GROSSET	Adjoint au Chef du pôle PADEM, Co-Président du COPIL	
DREAL PACA	Anne BRETON	Cheffe d'Unité Natura 2000	
DIRM Méditerranée	Marion BRICHET	Chargée de mission Milieux Marins	
DDTM des Bouches du Rhône	Cécile REILHES	Adjointe au Chef du service Mer, Eau et Environnement	
	Audrey BERREBHA	Chargée de mission Protection du Milieu Marin	
SDJES – DSDEN des Bouches du Rhône	Arnaud SERRADELL	Professeur de sport	
Agence de l'Eau RMC	Peggy BOURIANNE	Chargée d'Intervention Milieux	
OFB – Délégation de la façade maritime	Laure VERNEYRE	Directrice déléguée	
Méditerranée	Sandra RUNDE-CARIOU	Chargé de mission	
Gendarmerie Maritime de Marseille – Brigade de Surveillance du Littoral	Franck PARTOUCHE	Commandant de la compagnie, Chef d'escadron	
	Pascal BERRON	Chef de la Brigade de Surveillance du Littoral, Major	
SDIS des Bouches du Rhône – Centre de secours Côte Bleue Est	Stéphane RODIERE	Chef de centre	
Inspection de l'Education Nationale – Circonscription de Châteauneuf/Côte Bleue	Dominique HEBERT	Conseiller pédagogique	
Conservatoire du Littoral – Délégation régionale PACA	Sophie SEJALON	Déléguée de rivages adjointe	
IFREMER – Centre Méditerranée	Bruno ANDRAL	Responsable du Laboratoire Environnement-Ressources Provence Azur Corse (LER/PAC)	
Collectivités territoriales et leurs groupements			
Commune d'Ensuès la Redonne	Michel ILLAC	Maire et Vice-Président du COPIL	
Commune de Carry le Rouet	Francis CARPENTIER	Maire et Président du Parc Marin de la Côte Bleue	
Commune de Martigues	Sigolène VINSON	Conseillère municipale déléguée	
	Jean-François GONZALES	Responsable du Service Biodiversité – Espaces Naturels et Littoral	

ORGANISME	NOM	FONCTION	
Commune de Sausset les Pins	Maxime MARCHAND	Maire	
	Christelle BURRIAT	Adjointe au Maire en charge de l'environnement littoral, port et espaces verts	
Commune du Rove	Georges ROSSO	Maire	
Conseil Régional de Provence Alpes Côtes d'Azur	Béatrice ALIPHAT	Conseillère Régionale	
Conseil Départemental des Bouches du Rhône	Mathieu ROSSI	Chargé de mission Littoral	
Conseil de Territoire Marseille Provence	Laurence SEMERDJIAN	Conseillère de Territoire, Présidente de la commission Environnement, Biodiversité, Agriculture	
	Zohra DJELLALI	Cheffe de service Gemapi	
Métropole Aix-Marseille-Provence	Audrey BENEDETTI	Chargée de mission	
	Christine DURAND	Chargée de mission Biodiversité Marine et du littoral	
Institutions organismes et professions liées			
CRPMEM PACA	Déborah MONDAIN	Co-Directrice	
Comité départemental de voile 13	Robert PANCIULLO	Membre du Comité Directeur	
UCPA de Niolon	Christophe BENOIT	Directeur	
FNPSA	Joseph RUSSO	Président du Comité Provence	
SARL Croisières Côte Bleue	Maëline PIRO	Gérante	
Associations et organismes œuvrant dans le domaine maritime, culturel ou environnemental			
FNE PACA	René TASSY	Membre du Conseil d'Administration	
Experts			
CSRPN PACA	Denise BELLAN-SANTINI	Rapporteur Scientifique du site Natura 2000 Côte Bleue Marine, Présidente du Conseil scientifique du Parc Marin de la Côte Bleue	
MIRACETI	Andrea ANTICH GABRIEL	Chargée de mission Appui aux aires marines protégées	
Structure Animatrice du site Natura 2000 Côte Bleue Marine			
Parc Marin de la Côte Bleue	Frédéric BACHET	Directeur	
	Benjamin CADVILLE	Chargé de mission Natura 2000	
	Marie BRAVO-MONIN	Chargé de mission usages maritimes	
	Marjorie CLAIRICIA	Animatrice pédagogique	

<u>PERSONNES EXCUSEES</u>:

- CERBONI Christian, Président de la ligue PACA et membres de la commission environnement du Comité de Provence de la FNPSA
- CHARDIN Nicolas, Directeur adjoint du Parc National des Calanques
- COTI Roger, Président de l'UFAP13
- GIBERTI Roland, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence et Maire de Gémenos
- Groupement de Gendarmerie des Bouches du Rhône
- GUARINO Valérie, Conseillère Départementale de Marignane, Déléguée aux Collèges
- HATTERMANN Loïc, ARS PACA délégation départementale 13 Service Santé Environnement
- MARSEROU Bruno, Vice-Président de la FSN13
- MENNELLA Henri, membre du CODEP13 de la FFESSM
- PIRO Serge, marin de la SARL Croisière Côte Bleue
- RIGAUT Vincent, Directeur du Centre IFREMER Méditerranée
- SADANIA Marine, Archéologue responsable du littoral de la région Sud au DRASSM
- SENATEUR Jean-Marc, Sous-Préfet d'Istres
- TILLET William, 1er Prud'homme de la Prud'homie de pêche de Martigues
- TOURREL Véronique et ARTAUD Marceau, Déléguée générale et chargé de mission à l'UPACA
- VERLAQUE Marc, Rapporteur scientifique Natura 2000 du CSRPN PACA

ORDRE DU JOUR ET OBJECTIFS DE LA REUNION

• Rappels du contexte et de la démarche

Le site Natura 2000 FR 9301999 Côte Bleue Marine couvre une superficie de près de 19 000 hectares, et s'étend jusqu'à 100 mètres de profondeur soit 6 milles nautiques au large. Il a été désigné en Zone Spéciale de Conservation par arrêté ministériel du 24 novembre 2015. Le site Natura 2000 Côte Bleue Marine est composé de 6 habitats d'intérêt communautaire, dont l'herbier de Posidonie. Deux espèces d'intérêt communautaire fréquentent le site : la Tortue Caouanne (espèce prioritaire) et le Grand Dauphin. Le Parc Marin de la Côte Bleue a été désigné le 6 février 2018 comme structure animatrice du site Natura 2000 pour la période 2018-2020.

• Bilan 2019 et 2020 de la phase d'animation

Un tableau et un graphique synthétisent la répartition du temps de travail pour la mise en œuvre des actions du Documents d'objectifs (DOCOB) en 2019 avec un total de 262,5 jours de tempsagent mobilisé, et en 2020 avec un total de 243,5 jours. Après 6 années d'animation, il est estimé que le rythme de croisière est atteint. Les temps-agent consacrés sur ces deux dernières années équivalent à 1,2 ETP/an, ce qui correspond au temps-agent minimum incompressible pour animer correctement la mise en œuvre du DOCOB et réaliser la moitié des mesures de gestion qui y sont inscrites, conformément aux conclusions des RCPA. La répartition du temps entre les différentes catégories d'actions est plutôt équilibrée, hormis pour le poste correspondant à la gestion administrative, financière et à l'animation de la gouvernance du site.

De manière similaire aux années précédentes et en augmentation depuis 6 ans, les tâches administratives et le rapportage Natura 2000 regroupant les volets « veille à la cohérence des politiques publiques » et « gestion administrative, financière et animation de la gouvernance » représentent à elles seules 45% de l'animation annuel du site en 2019 et 2020. Cette mobilisation importante sur des tâches administratives et le manque de financement ne permettent malheureusement pas d'engager plus de temps dans le cadre de Natura 2000 pour la mise en œuvre d'actions de gestion profitant directement à la bonne conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

• Actions à mettre en œuvre en 2021

Les principales actions prévues pour cette année sont :

- la récupération des engins de pêche perdus,
- le suivi des activités de pêche professionnelle et de l'évaluation des incidences sur les habitats pour le site Natura 2000 Côte Bleue Marine,
- l'animation de la charte Natura 2000 et/ou le renforcement de la collaboration avec les usagers représentant de véritables sentinelles de la mer,
- La surveillance du littoral et le transfert d'informations aux autorités compétentes,
- L'élaboration d'un tableau de bord Natura 2000 avec l'appui de l'OFB pour le suivi et l'évaluation de l'efficacité de gestion du site au regard des enjeux (habitats et espèces d'intérêt communautaire) ayant justifié la désignation du site,
- Le lancement d'une expérimentation de gestion sur les roches coralligènes du large,

OUVERTURE DE SEANCE

M. ILLAC (Vice-Président du Comité de Pilotage et Maire d'Ensuès la Redonne),

M. CARPENTIER (Président du Parc Marin de la Côte Bleue et Maire de Carry le Rouet),

M. GROSSET (représentant du Préfet Maritime de la Méditerranée),

Mme REILHES (représentante du Directeur de la DDTM 13),

Mme VERNEYRE (Directrice de la délégation de façade maritime Méditerranée de l'OFB)

Mme BELLAN-SANTINI (Rapporteur Scientifique du site pour le CSRPN PACA),

M. ILLAC ouvre la séance en tant que Vice-Président du COPIL et remercie les services de l'Etat pour leur partenariat avec le Parc Marin ainsi que les autres membres du COPIL pour leur implication sur la Côte Bleue. Il rappelle que la dernière réunion du COPIL datait de janvier 2019 et avec les difficultés sanitaires actuelles, la tenue du COPIL en présentiel était incertaine et le choix d'une visioconférence a été dicté par de nouvelles mesures gouvernementales. Avant de débuter la réunion, il propose un tour de table pour que chacun des participants en visioconférence se présente. Il informe les membres du COPIL que le Parc Marin de la Côte Bleue a encore accentué la récupération des engins de pêche perdus grâce aux financement obtenus dans le cadre du LIFE MARHA de l'Office Français de la Biodiversité pour l'enlèvement de 3 filets de chaluts en 2019 ; et avec la signature et la mise en œuvre du contrat Natura 2000 de la DREAL PACA en 2020 et 2021 pour l'enlèvement des engins de pêche perdus. Il rappelle que 2020 était la 6^{ième} année d'animation du site Natura 2000 Côte Bleue Marine. La convention technique d'animation et le contrat de prestation entre les services de l'Etat et le Parc Marin se terminant d'ici peu, il conviendra en 2021 de les renouveler pour une durée de 3 ans. Il propose de réfléchir avec l'ensemble des membres du COPIL à une actualisation du DOCOB pour proposer si besoin l'ajout de quelques nouvelles mesures de gestion. Il termine son allocution en présentant M. CARPENTIER, Maire de Carry le Rouet, qui vient de prendre la Présidence du Parc Marin de la Côte Bleue pour l'année 2021, selon le tour de rôle statutaire du Syndicat Mixte.

M. CARPENTIER est très honoré de prendre la Présidence du Parc Marin. De grands changements au sein de cette structure sont à venir avec le départ en retraite de Frédéric Bachet à la fin de l'année 2021, Directeur historique du Parc Marin de la Côte Bleue depuis sa création en 1983. Tout le travail qu'il a accompli depuis près de 40 ans avec son équipe à qui il faut aussi rendre hommage, a permis de faire du Parc Marin une référence à l'échelle de la Méditerranée, et même au-delà. Le recrutement d'un nouveau Directeur est en cours. Le Parc Marin se réinvente avec l'élaboration d'une stratégie de communication qui a débuté par une nouvelle charte graphique, un nouveau logo et un nouveau site Internet à venir. Il informe également que le Parc Marin a rédigé son nouveau Plan de Gestion 2020-2030, qui est une vision à moyen terme du territoire déclinée au travers d'un plan d'actions plus simple, plus lisible et plus réaliste dans une période à venir de contraintes budgétaires. Il rappelle que la réussite de la gestion du milieu marin devant la Côte Bleue est principalement due au Parc Marin, au travers des femmes et des hommes qui le composent, agents, élus, pêcheurs professionnels.

M. GROSSET, qui représente le Préfet Maritime de Méditerranée et co-préside le COPIL, tient tout d'abord à remercier l'équipe du Parc Marin de la Côte Bleue pour tout le travail accompli, pour l'organisation et le maintien de cette réunion malgré le contexte difficile. Il présente le rôle de la Préfecture Maritime, ses engagements en matière d'environnement marin et dans la gouvernance des sites Natura 2000 marins de la façade. La Préfecture Maritime appuie les politiques locales de préservation de la Méditerranée en tant que coordonnateur de façade comme ce fut le cas en 2020 en réglementant le mouillage et l'arrêt des navires supérieurs à 24 mètres pour le renforcement de la protection des herbiers de Posidonie. Il cite également l'engagement de la Préfecture Maritime dans la gestion des pollutions marines, en prenant les exemples du traitement de la pollution aux hydrocarbures au large de la côte Nord Est de la Corse résultant de la collision de deux navires de commerce en octobre 2018, et celle survenus en 2020 dans le golfe de Fos sur Mer suite au rejet accidentel en mer de chlorure ferrique du site KEM ONE à Lavera sur la commune de Martigues.

Mme REILHES indique que c'est sa première participation au COPIL du site Natura 2000 Côte Bleue Marine, suite à sa prise de fonction récente à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches du Rhône. Elle rappelle le rôle et la responsabilité des DDTM dans la démarche Natura 2000 à l'échelle départementale. La DDTM apporte son appui aux animateurs de sites Natura 2000, ainsi qu'un rôle consultatif, d'expertise technique et administrative pour l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB) et de la gestion des sites. Elle rappelle aussi que les services de la DDTM sont référents pour le traitement des évaluations des incidences réalisées au titre de Natura 2000. Elle précise que la DDTM des Bouches du Rhône continue la pérennisation de ses engagements auprès du Parc Marin pour la gestion et la préservation du milieu marin devant la Côte Bleue.

Mme VERNEYRE présente sa fonction de Directrice de la délégation de façade Méditerranée de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), sur laquelle elle a été nommée en février 2020. Pour elle aussi, il s'agit de sa première participation au COPIL du site Natura 2000 Côte Bleue Marine. Elle réitère les engagements continus de l'OFB dans le soutien aux actions portées par le Parc Marin de la Côte Bleue. Elle cite l'exemple du soutien financier que l'OFB a apporté pour la réalisation des travaux de retraits de 3 filets de chalutier perdus devant le littoral de Carro, grâce au programme européen LIFE Marha dont l'OFB est coordonnateur. Toujours sur cette thématique, elle indique que l'OFB va lancer en 2021 un nouveau projet dénommé RECUPMED2 à l'échelle de la Méditerranée française pour la poursuite des actions de prospection et de retrait des engins de pêche perdus dans les aires marines protégées, grâce au soutien financier du plan de relance gouvernemental.

Mme BELLAN-SANTINI prend la parole en tant que Rapporteur Scientifique du site Natura 2000 Côte Bleue Marine pour le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) de PACA. Elle rappelle les difficultés de gestion et surtout de financement des sites Natura 2000 qui ne permettent pas de répondre aux besoins financiers inscrits dans les DOCOB pour la mise œuvre des actions de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifiées la désignation des sites. En tant que scientifique et Directrice de recherche à l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie (IMBE), elle juge que les herbiers de Posidonie ne sont pas assez protégés comme ils devraient l'être, et surtout elle précise la très grande importance des habitats coralligènes dans la chaine alimentaire marine car ce sont eux les véritables « garde-mangers » pour toute la faune marine en Méditerranée. Elle termine son intervention en revenant sur la problématique des engins de pêche perdus qui posent de multiples problèmes, à commencer pour les pêcheurs eux-mêmes mais aussi pour les autres usagers, et au final pour l'environnement avec la dégradation des états de conservation des habitats et espèces marines si rien n'est fait pour les retirer.

Frédéric BACHET et Benjamin CADVILLE commencent la présentation selon les points à l'ordre du jour.

SEANCE DE TRAVAIL

Cette partie retranscrit uniquement les débats en visioconférence avec les participants lors de la présentation réalisée par F. Bachet et B. Cadville du PMCB.

Le diaporama projeté et les documents de séance sont disponibles en téléchargement sur le site : http://cotebleuemarine.n2000.fr/ (rubrique « Concrètement pour vous – Comité de pilotage »).

Les thèmes abordés lors des débats sont réunis selon les items suivants :

1. BILANS 2019 ET 2020 DE LA PHASE D'ANIMATION ET PERSPECTIVES POUR 2021

- 1.1. <u>Découverte et contreminage d'un obus datant de la 2nd guerre mondiale dans la réserve marine de Carry le Rouet</u>
- A. GROSSET indique que pour les cas de contreminages sous-marins consécutifs à la découverte d'engins explosifs, des études vont bientôt être menées pour évaluer les impacts environnementaux de ces opérations avec les services de l'Etat (Préfecture Maritime, DDTM...), l'OFB et le Parc National de Port-Cros. L'objectif étant d'aboutir à l'élaboration d'une doctrine commune à toutes les aires marines protégées lors de la découverte et du traitement d'engins explosifs. Il s'agira de répondre aux risques que représentent ces anciennes munitions, les possibilités de les déplacer ou de les laisser sur place, et de leur neutralisation. Il conviendra également de déterminer les moyens à employer pour limiter les dégâts sur l'environnement marin. Cette nouvelle action innovante sera mise en place très prochainement.
- D. BELLAN-SANTINI rappelle que des cartographies ont été réalisées lors de la création du Parc, et dont elle est une des dernières personnes à avoir connaissance, sur la localisation de zones sousmarines de dépôt d'anciennes munitions issues de la 2nd guerre mondiale dans le secteur de Marseille.
 - 1.2. <u>Désobstruction et décolmatage de l'émissaire de rejet en mer de la station d'épuration de Carry-Sausset</u>
- R. TASSY demande comment sont réalisés les contrôles de la qualité des eaux rejetées en sortie d'émissaire de la station d'épuration.
- F. BACHET répond que le Parc Marin n'est pas chargé du contrôle des rejets de l'émissaire de la STEP de Carry-Sausset. Le Parc Marin a seulement contribué à l'état des lieux environnemental (vidéos sous-marines et note technique sur les enjeux des habitats marins à proximité du rejet) et de l'obstruction de l'émissaire. Il a été formulé des préconisations pour la phase chantier auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence, maitre d'ouvrage des travaux.
- P. BOURIANNE précise que les suivis de la qualité des eaux en sortie des STEP sont réalisés par l'exploitant et ses dispositifs d'auto-surveillance, avec une fréquence journalière et pluri-mensuelle. La réglementation sur la qualité des eaux rejetées est révisée régulièrement, comme ce fut le cas en 2019. Les eaux rejetées par la STEP de Carry-Sausset sont conformes aux normes en vigueur et n'ont pas de conséquences significatives sur les fonds sableux autour du point de rejet.
- R. TASSY élargit le sujet sur les stations d'épuration en demandant si le virus de la COVID-19 y est présent et si avec le rejet en mer de l'émissaire, cela représente un risque sanitaire pour la baignade.
- B. ANDRAL indique que l'IFREMER a réalisé des analyses sur les huitres et les coquillages en mer pour rechercher la présence de la COVID-19, et toutes se sont révélées négatives.

- 1.3. <u>Pollutions marines: aux hydrocarbures en novembre 2018 suite à la collision de deux navires au large de la Corse; au chlorure ferrique en juillet 2020 suite au rejet accidentel en mer de l'entreprise Kem ONE à Martigues</u>
- R. TASSY demande quels organismes ont assumé les coûts du nettoyage des boulettes d'hydrocarbures échouées en 2018. Il demande des précisions sur le rejet en mer de chlorure ferrique en juillet 2020 et dans quelle mesure le Parc Marin a participé aux suivis de cette pollution.
- F. BACHET précise que les travaux de nettoyage de la pollution aux hydrocarbures en 2018 ont été entièrement à la charge des assureurs des deux navires concernés. Les communes de la Côte Bleue et le Parc Marin ont apporté leurs aides dans la localisation et la gestion des zones littorales impactées. Concernant le rejet accidentel de chlorure ferrique, il était situé à partir de l'anse d'Auguette à Lavera, soit à 3 kilomètres du site Natura 2000 Côte Bleue Marine. La pollution n'a pas pu être contenue et s'est dispersée dans le milieu marin en formant un dépôt orangé sur les fonds qui a été mis en évidence par des vidéos sous-marines d'un plongeur de la FNPSA et par les observations et mesures réalisées par l'Institut Ecocitoyen de Fos sur Mer. D'ailleurs cet Institut vient tout juste de publier le second rapport intermédiaire de suivis des impacts environnementaux, mais le Parc Marin n'a pas eu encore le temps d'en prendre connaissance.
 - 1.4. <u>Soutien et appuis aux autorités compétentes suite aux constatations d'infractions</u> commises au sein du site Natura 2000
- A. BRETON réagit aux échanges entre le Parc Marin et les services de l'Etat (ULAM, OFB, Gendarmerie Maritime,...) sur les besoins de surveillance et sur les infractions commises dans le site Côte Bleue Marine. Elle demande quelles sont les types et la nature des infractions relevées.
- F. BACHET répond que les remontées d'informations réalisées par le Parc Marin de la Côte Bleue concernent principalement des suspicions d'infraction de pêche professionnelle au chalutage et à la senne tournante dans la bande côtière et au-dessus d'habitats marins sensibles interdits à ce type de pratique (herbier de Posidonie et coralligène). Ces constatations sont faites grâce aux missions de surveillance nocturnes des agents du Parc Marin et aux relevés des balises AIS dont chaque navire de pêche de plus de 12 mètres est équipé. En effet, ces balises satellites permettent un suivi en temps réel du déplacement des navires à proximité des zones de pêche interdites et renseignent sur leur vitesse de navigation, permettant par extrapolation de suspecter une activité de pêche quand les navires sont à vitesse réduite aux alentours de 5 nœuds. Les réserves marines de la Côte Bleue sont des lieux de rassemblements lors de la reproduction des poissons et cela nécessite une surveillance de tous les instants pour préserver leur cycle de vie. A noter également que le Parc Marin participe en tant qu'intervenant aux stages "alternative aux poursuites judiciaires" consécutifs aux jugements d'actes de braconnage de pêcheurs de loisir par les tribunaux de grande instance (TGI). Ces sessions se déroulent deux fois par an et le Parc Marin y est invité à participer depuis leur création en 2020.

1.5. Analyse des incidences des activités de pêche professionnelle au titre de Natura 2000

S. RUNDE-CARIOU explique que l'Office Français de la Biodiversité (OFB) travaille en partenariat avec le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marines (CRPMEM) de PACA pour la réalisation de l'analyse du risque potentiel des activités de pêche professionnelle sur les habitats dans les 15 sites Natura 2000 marins de PACA, dont celui de la Côte Bleue. Le CRPMEM est actuellement en cours d'élaboration de la liste du nombre de pêcheurs professionnels par site et de la liste des engins de pêche pratiqué par site. Des enquêtes seront réalisées auprès des pêcheurs professionnels pour spatialiser l'activité. Ensuite l'application de la méthodologie nationale, par croisement des données à l'aide de matrices nationales, permettra d'identifier le niveau de risque potentiel de dégradation pour chaque type d'engin de pêche professionnelle et par site Natura 2000. A l'issue de cette analyse et si un risque modéré à fort a été identifié, il y aura nécessité de proposer des mesures de gestion pour adapter les pratiques et en limiter les impacts sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

2. QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- 2.1. Suivis de la fréquentation des usagers dans le Parc Marin
- D. BELLAN-SANTINI demande si le Parc Marin a observé une sur-fréquentation de son territoire en 2020.
- F. BACHET précise que la Parc Marin réalise chaque année 20 jours de comptages de fréquentation en mer pendant la saison estivale, entre les mois de juin et septembre. Pour sa part, il a noté une augmentation de location de bateau à la journée par des usagers qui connaissaient moins bien le milieu marin et sont beaucoup moins sensibilisés à sa préservation. L'analyse préliminaire des chiffres issus des comptages du Parc Marin pendant l'été 2020 ne démontre pas d'augmentation très significative de la fréquentation en mer. Bien que le Parc Marin ne réalise pas de suivis sur la fréquentation terrestre, le ressenti des agents laisse penser à une forte augmentation de la fréquentation du massif de la Nerthe et des sentiers littoraux.

2.2. Suivis scientifiques du DOCOB et du Plan de Gestion du Parc Marin

- D. BELLAN-SANTINI rappelle que l'évaluation de l'état de conservation des habitats réalisée par la France en 2018 pour l'Union Européenne dans le cadre du suivi de la Directive Habitats Faune Flore n'était pas bonne pour la Méditerranée. Les fiches centralisées sur l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) ne mentionnent que très peu la surveillance et les suivis scientifiques réalisés par les gestionnaires d'aires marines protégées. Elle demande la raison de l'absence de temps agent en 2020 pour la réalisation des suivis scientifiques et techniques du site Natura 2000 Côte Bleue Marine.
- F. BACHET lui répond que les 6 suivis scientifiques des habitats et espèces d'intérêt communautaire inscrits dans le DOCOB du site Natura 2000 Côte Bleue Marine n'ont jamais pu faire l'objet d'un financement spécifique par les services de l'Etat depuis le lancement de la phase d'animation en 2014. Il avait été acté lors des deux Réunions de Cadrage Préalable à l'Animation (RCPA) que ces 6 suivis inscrits dans le DOCOB doivent être harmonisés à une échelle inter-sites et mutualisés avec le programme de surveillance du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM). Par contre dans le cadre de son Plan de Gestion, le Parc Marin réalise un certain nombre de suivis scientifiques en routine ou ponctuels sur des espèces autres que celles désignées au titre de Natura 2000 : comptage et indice Poisson, suivi de l'effet réserve, comptage oursins, ADN environnemental, acoustique passive, programme Connect-Med (marquage et suivi acoustique de loup, daurade, muge, saupe), projet Naucrates (post-larves et juvéniles de poisson)...
- L. VERNEYRE précise qu'il est prévu une valorisation de certains suivis réalisés par les gestionnaires d'aires marines protégées dans le cadre du programme de surveillance de la Directive Cadre sur la Stratégie du Milieu Marin (DCSMM). Elle cite en exemple les données recueillies sur l'observation des grands dauphins et le suivi des populations de Corb et de Mérou.

2.3. <u>Information/communication/sensibilisation sur les enjeux et objectifs du site Natura 2000</u>

- L. SEMERDJIAN demande si le Parc Marin a un projet de sensibilisation à l'environnement marin des nouveaux candidats à l'obtention des permis de navigation en mer et plus globalement des marins novices.
- M. BRAVO-MONIN explique que pour les plaisanciers, le Parc Marin de la Côte Bleue participe depuis 2004 à la campagne Ecogestes Méditerranée, avec des informations et une sensibilisation sur la fragilité des fonds marins et les impacts des différentes pratiques et produits utilisés en mer (détergents, savons, crèmes solaires,...).

B. CADVILLE ajoute que le Parc Marin a été sollicité en 2020 par le syndicat professionnel des pilotes des ports de Marseille et du Golfe de Fos du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) pour assurer une formation des 48 pilotes professionnels sur le volet environnemental et les impacts des navires de commerce. Cette formation n'a pas pu se dérouler en 2020 en raison du confinement et a été reportée en 2021.

2.4. Congrès mondial l'UICN à Marseille en 2021

- B. CADVILLE indique que la délégation de façade Méditerranée de l'OFB a souhaité inviter le Parc Marin de la Côte Bleue sur son stand au futur congrès mondial de l'UICN en 2021 pour présenter les travaux et le retour d'expérience de l'opération d'enlèvement des 3 filets de chalutier perdus devant le littoral de Carro en 2019.
- R. TASSY félicite le Parc Marin pour sa future participation au congrès mondiale de l'UICN en 2021.
- L. VERNEYRE précise que cette invitation du Parc Marin de la Côte Bleue pour intervenir dans le cadre du congrès mondial de l'IUCN se fera lors d'une conférence de 30 minutes pour public averti sur l'enlèvement des engins de pêche perdus à l'échelle de la façade méditerranéenne. L'Institut Méditerranéen d'Océanologie est convié à cette conférence pour présenter le projet GhostMed et son partenariat avec l'OFB, en détaillant le protocole et les outils associés mis en place.
 - 2.5. Répartition du temps de travail pour la mise en œuvre des actions du Document d'objectifs (DOCOB)
- L. VERNEYRE demande quelles sont les tâches administratives en augmentation, et qui ne permettent pas d'engager plus de temps pour la mise en œuvre d'action de gestion.
- B. CADVILLE explique que depuis la phase d'animation du DOCOB qui a débuté en 2014, les volets « veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site » et « gestion administrative, financière et animation de la gouvernance » sont en constante augmentation. En, effet, ces 2 postes représentaient 26% du temps de l'Animateur en 2015, et depuis 2019 représentent 45% du temps annuel d'animation. Cette augmentation se justifie principalement par les sollicitations auxquelles doit faire face le Parc Marin pour s'investir et vérifier la bonne prise en compte des enjeux et des objectifs du site Natura 2000 Côte Bleue Marine dans les autres programmations, documents de planification et stratégies de l'Etat, des collectivités et des partenaires socio-économiques sur le site (stratégies de façade issues du PAMM de la DCSMM, LIFE Marha et site pilote, déclinaison locale de l'arrêté cadre n°123/2019 du Préfet Maritime, SDAGE Rhône Méditerranée, STERE, Contrat de Baie et Livre Bleu de la Métropole...). Il est vrai que le temps agent initialement prévu dans le DOCOB pour la réalisation de ces tâches semble avoir été largement sous-estimé. Le Parc Marin est aussi très régulièrement sollicité par l'ensemble de ces organismes pour faire part de son retour d'expérience dans la gestion du milieu marin devant la Côte Bleue.
- M. ILLAC estime que toutes ces sollicitations sont la conséquence de la reconnaissance des actions du Parc Marin, au niveau local, mais aussi à l'international avec notamment l'inscription sur la Liste Verte mondiale de l'UICN certifiant les aires protégées bien gérées et bien conservées.

 M. ILLAC conclu la séance en rappelant que les bilans d'animation annuels sont toujours aussi complets. Cela reflète l'importance et le travail du Parc Marin de la Côte Bleue dans l'animation du

site Natura 2000 Côte Bleue Marine.

F. CARPENTIER tient à reprendre la parole pour terminer la réunion en proposant aux participants des applaudissements en faveur de Frédéric BACHET pour ce dernier COPIL Natura 2000 avant son départ en retraite très certainement en fin d'année.